



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°22

Réunion du mardi 30 janvier 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

GARGES LES GONESSE – GYMNASSE COLETTE BESSON – NNI 952689903

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 19/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 du 19/01/2024 et des documents transmis :

- Plan côté du gymnase (vestiaires et aire de jeu)
- Rapport de visite du 19/01/2024
- Arrêté d'Ouverture au Public du 14/02/2012
- PV de la Commission de Sécurité du 17/01/2022

Au regard du niveau de classement demandé, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. et demande un avis technique pour permettre le déroulement d'une rencontre de Coupe Nationale Futsal le 17/02/2024.

1.2. Confirmations de niveau de classement

TREMBLAY EN FRANCE – STADE JEAN JAURES – NNI 930730201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 07/09/2023.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 25/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 25/01/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

- Plan de masse
- Rapport de visite du 25/01/2023

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à disposition : 23/09/2003 + 10 ans).

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.

Au regard des éléments transmis, et dans l'attente des tests in situ et d'un AOP/AAC, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 08/06/2024.

GUYANCOURT – STADE MAURICE BAQUET 1 – NNI 782970101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 07/11/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite de la C.D.T.I.S. en date du 25/01/2024

Elle constate :

- **La mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m)**
- **La protection des plaques en acier dans la zone de sécurité par une couche de gazon synthétique**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2028.

PARIS – STADE JEAN PIERRE WIMILLE – NNI 751160501

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 21/09/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 22/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 16/01/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- A.A.C.
- Tests insitu du 12/12/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **État de dégradation avancée des bancs de touche**
- **Mauvaise tension des filets, la profondeur des filets en haut doit-être de 0,80m minimum (Art 3.9.3)**
- **Main courante incomplète**
- **Grillage incomplet derrière un des buts.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 21/09/2033 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 26/06/2024.

NANTERRE – STADE GABRIEL PERI N°1 – NNI 920500101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 03/12/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 16/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 08/01/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- A.O.P.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et la zone technique doit être tracée en tirets devant les bancs joueurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 PN jusqu'au 16/05/2032.

ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N°4 – NNI 785510104

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public et confirme le classement en niveau T5 SYN jusqu'au 15/09/2033.

GENNEVILLIERS – GYMNASE JOLIOT CURIE – NNI 920369902

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'Attestation Administrative de Capacité et confirme le classement en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 14/11/2033.

SARCELLES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 955850202

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 15/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du contrôle de cette installation par la C.D.T.I.S. du Val d'Oise et émet un avis technique favorable pour permettre le bon déroulement des compétitions sur cette installation dans l'attente des documents administratifs.

En Copie : Commission des Compétitions

MAISONS ALFORT – STADE DES JULIOTTES – NNI 940460301

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 28/09/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 21/01/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 31/08/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

ANTONY – STADE GEORGES SUANT N°3 – NNI 920020103

Cette installation sportive est classée T7 Prov jusqu'au 19/03/2017.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 13/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 SYN du 17/11/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/12/2023

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Dimension de l'aire de jeu de 72x44m (70m de longueur maximum pour une installation FOOT A8 et 90m de longueur minimum pour une installation grand jeu)**
- **Présence d'oreilles accrochés aux poteaux. Elle rappelle que tous renforts à la barre transversale et aux poteaux verticaux sont interdits (Art 3.9.1.2)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement et la met en retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut y être organisée.

**Copie : District des Hauts de Seine
564045 - Antony Foot Evolution**

GARGES LES GONESSE – GYMNASSE JEAN JAURES – NNI 952689902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. PLASSART et M. FEBVAY membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 19/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 du 19/01/2024 et des documents transmis :

- Plan côté du gymnase (vestiaires et aire de jeu)
- Rapport de visite du 19/01/2024
- PV de la Commission de Sécurité du 30/11/2021

Au regard du niveau de classement demandé, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. et demande un avis technique pour permettre le déroulement d'une rencontre de Coupe Nationale Futsal le 17/02/2024.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

COLOMBES – COMPLEXE SPORTIF SALLE PRINCIPALE – NNI 920259903

Cette installation sportive n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement en niveau FUTSAL 1, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 23/01/2024
- Lettre d'intention de réalisation des travaux du 15/01/2024
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plans des aires de jeux et des coupes transversales
- Plans des locaux et des tribunes
- Dossier de revêtement des sols sportifs

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S.

4. DIVERS

